

Mardi 14 juin 2011

référence :

Monsieur Luc Chatel
Ministre de l'éducation, de la
jeunesse et de la vie associative
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

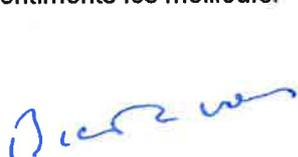
Comme vous le savez, les investissements des Régions dans les lycées généraux et technologiques, lycées professionnels et lycées agricoles vont largement au-delà des compétences qui leur ont été fixées par la loi. Cette année encore, elles vont devoir faire face à de lourdes dépenses nécessaires à la mise en œuvre des réformes décidées par le ministère en charge de l'éducation nationale dans les lycées, tant pour les manuels que pour les équipements et travaux d'aménagements des locaux. A cela s'ajoutent toutes les actions menées en matière d'utilisation du numérique, d'accès à la culture, au sport, d'éducation à la citoyenneté, d'aide sociale, ceci dans un contexte de fortes tensions sur les ressources de nos collectivités, désormais dépourvues de toute autonomie fiscale.

Or, force est de constater que, de son côté, l'Etat engage des moyens humains de moins en moins importants et cela depuis de nombreuses années. Ainsi, sur les 16 000 emplois supprimés à la prochaine rentrée dans l'Education nationale, plusieurs milliers le seront dans les lycées. Il y aura donc en septembre 2011 moins d'enseignants, alors que les prévisions de la direction de l'évaluation de la prospective et de la performance, estiment que les effectifs élèves augmenteront de plus de 20000 élèves. A terme donc, les classes seront plus chargées, certaines options supprimées ou enseignées dans des établissements plus éloignés, les remplacements seront encore moins bien assurés, l'encadrement adulte sera affaibli. Tout cela ne pourra conduire qu'à une détérioration des conditions garantissant une vie scolaire de qualité et permettant la réussite des lycéens.

Dans ce contexte, vous comprendrez que les Régions, fortement engagées dans cette voie, soient plus que jamais inquiètes des conséquences, à court et moyen termes, de tels arbitrages.

En conséquence, nous vous demandons de réexaminer les décisions qui ne peuvent que grandement obérer les conditions de travail des lycées durant la prochaine année scolaire. En toute hypothèse, les Régions doivent être désormais associées à toutes les discussions sur la « carte scolaire » menées dans les académies, comme elles devraient l'être également en matière de carte des formations.

Ne doutant pas de l'attention que vous porterez à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Alain ROUSSET